Pays du Cambrésis

TRANSMIS
Le 28 SEP. 2020
à la Sous-Préfecture

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
29 SEP. 2020
N°

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix- huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, salle du Marché Couvert, situé Place Robert Leroy, à Cambrai, sur convocation qui lui a été adressée le dix septembre deux-mille vingt, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

81 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (81) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (**42 votants** – 37 titulaires – 5 suppléants ayant obtenu procuration) :

Gérard ALLART, Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Pascal BRUNIAUX, Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jacques DENOYELLE, Eddy DHERBECOURT, Benoit DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, Marie-Thérèse DOIGNAUX, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Pascal DUEZ, Christian DUMONT, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Bernard HUREZ, Bruno IVANEC, Fernande LAMOURET, Marc LANGLAIS, Philippe LOYEZ, Romain MANESSE, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Pascal MOMPACH, Francis NOBLECORT, Daniel POTEAU, Michel PRETTRE, Slimane RAHEM, Maryvone RINGEVAL, Laurence SAYDON, Gérard SETAN, Sylvain TRANOY

Alban DOBREMETZ(S) (procuration de Nicolas SIEGLER), Fabien CARPENTIER(S) (procuration de Bruno LEFEBVRE), Jean-Luc FASCIAUX (S) (procuration de Jean-Pierre GOLEBIEWSKI), Agnès BILBAUT (S) (procuration de Karine MORELLE), Jean-Pierre COUVENT (S) (procuration de Jean-Marie DEVILLERS)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (**31 votants** – 28 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Daniel BLAIRON, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Marie-Josée DEPREZ, Bernadette DUBUIS, Pierre-Henri DUDANT, Daniel FORRIERES, Jean-Claude GERARD, Michel HENNEQUART, Stéphane JUMEAUX, Didier KEHL, Bertrand LEFEBVRE, Julien LEONARD, Jerome MELI, Joseph MODARELLI, Jacques OLIVIER, Gilles PELLETIER, Patrice QUEVREUX, Henri QUONIOU, Laurence RIBES, Jeremy RICHARD, Liliane RICHOMME, Paul SOUPLY

Jean-Marc GOSSART(S) (procuration de Patrice BONIFACE), Sylvie CLERC(S) (procuration de Ludovic HAVART), Christelle MERIAUX(S) (procuration de Bernard PLET)

Communauté de Communes du Pays Solesmois (**8 votants** – 8 titulaires – 0 suppléants) :

Jean-Marc BOUCLY, Michel DHANEUS, Didier ESCARTIN, Georges FLAMENGT, Joselyne GILLERON, Sylviane MAROUZE, Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Pays du Cambrésis

Membres excusés (T), ayant donné procuration (8) :

Jean-Marie DEVILLERS a donné procuration à Jean-Pierre COUVENT (S), Jean-Pierre GOLEBIEWSKI a donné procuration à Jean-Luc FASCIAUX (S), Bruno LEFEBVRE a donné procuration à Fabien CARPENTIER(S), Karine MORELLE a donné procuration à Agnès BILBAUT (S), Nicolas SIEGLER a donné procuration à Alban DOBREMETZ(S), Patrice BONIFACE a donné procuration à Jean-Marc GOSSART(S), Ludovic HAVART a donné procuration à Sylvie CLERC(S), Bernard PLET a donné procuration à Christelle MERIAUX(S)

Membres excusés (T) (3)

Véronique GODELIEZ NICAISE, Yannick HERBET, Jean-Felix MACAREZ

Membres présents sans voix délibérative (33) :

Jacky LAURENT, Jean-Paul BASSELET, Sylviane MAUR, Thérèse WARGNIES, Claude LECLERCQ, Christelle MARQUES, Jean-Jacques OUENNOURE, Martine LABALETTE, Danielle PREVOST, Marjorie GOSSELET, Bernard DEBUT, Marie-Danièle CHEVALLIER, Sonia LANCEL, Jeannie HOSSELET, Claire BURLET, Delphine HEPNER, Marie- Anne DELEVALLEE, François-Xavier VILLAIN,

Sandrine TRIOUX, Brigitte LEDUC, André-Marie FORRIERE, Jean-Pierre RICHEZ, Axelle DOERLER, Claude DOYER, Alain GOETGHELUCK, Marie-Christine WIELGOSZ, Audrey MATON, Augustine NOIMAIN, Martine THUILLEZ, Pascal PAQUET, Aymeric DEMADE

Denis DELSART, Maryse BALEMBOIS

Autres présents sans voix délibérative

Serge SIMEON, Président de la CA2C, Pierre DECEUKELEIRE, Président du conseil de développement, Edwige TAINE, adjointe à la ville de Maretz, Nicolas SIMEON, adjoint à la ville de Cambrai, Virginie WIART, ajointe à la ville de Cambrai, Emeric FRANCOIS, Directeur de cabinet de Ville de Cambrai, Olivier LEVEAUX, DGS à la CA2C, Valérie DELAY, Directrice de Cambrèsis Emploi,

Secrétaire de séance
Jeremy RICHARD

Les assesseurs
Jacques OLIVIER
Laurence SAYDON

Pays du Cambrésis

OBJET : DELIBERATION INSTAURANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRESIS

Les mandats au sein du comité syndical sont occupés à titre gracieux, mais peuvent faire l'objet d'indemnités en lien avec les fonctions exercées.
Le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1, « Syndicats de communes et Syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) », posent les principes de la mise en places des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.
Ces indemnités ne peuvent être rétroactives et sont soumises à l'imposition.
La délibération de l'organe délibérant fixe le cadre des indemnités pour les élus et mentionne les taux de ces indemnités.
Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-12,

Considérant que les vice-présidents auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent recevoir une indemnité ;

Considérant que pour un syndicat mixte fermé composé uniquement de commune et d'EPCI, le code général des collectivités territorial fixe les montants selon modalités suivantes :

POPULATION	TAUX MAXIMAL en %	
	Président	Vice-président
Moins de 500	4,73	1,89
De 500 à 999	6,69	2,68
De 1 000 à 3 499	12,2	4,65
De 3 500 à 9 999	16,93	6,77
De 10 000 à 19 999	21,66	8,66
De 20 000 à 49 999	25,59	10,24
De 50 000 à 99 999	29,53	11,81
De 100 000 à 199 999	35,44	17,72
Plus de 200 000	37,41	18,7

Considérant que le syndicat-mixte du PETR du Pays du Cambrésis regroupe entre 100 000 et 199 000 habitants, que le taux maximum pour le président est de 35,44 %, que le taux maximum pour les vice-présidents est de 17,72 % ;

Considérant la délibération du conseil communautaire ;

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex
Tél. : 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
www.paysducambresis.fr

Pays du Cambrésis

TRANSMIS
Le 28 SEP. 2020
à la Sous-Préfecture

DECIDE

Article 1er. – D'allouer les indemnités suivantes à compter du 17 septembre 2020,

	TAUX RETENU PAR RAPPORT A L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
PRESIDENT	24 %
VICE-PRESIDENTS	8%

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du syndicat mixte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pays du Cambrésis Syndicat Mixte

Sylvain Tranoy

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le

Publié le 28 SEP. 2020

Certifié exécutoire le 28 SEP. 2020

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex
Tél. : 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
www.paysducambresis.fr